



Championnats de France doublettes 2017-2018

Féminin et Masculin

Art. 1 – Organisation.

Le championnat féminin et masculin se déroule scratch et, respectivement, en équipe de 2 joueuses et de 2 joueurs du même club. Peut-être inclus(e) un(e) licencié(e) d'une « École de Bowling » rattachée à ce club pour la saison (en respectant la règle de rattachement en vigueur).

A- Ils sont organisés en 2 phases :

♦ **Phase 1 : Région** : les **30 septembre et/ou 01 octobre 2017**.

♦ **Phase 2 : Nationale** : les **11 et 12 novembre 2017** au **STARBOWL d'AUDINCOURT**

- La première phase est qualificative pour la phase nationale.

B- Dans chacune des phases régionales, les égalités au score sont traitées conformément aux dispositions de l'article 23.1 du règlement sportif.

Art.2 – Participation.

A- Les Championnats de France Doublettes sont ouverts aux licencié(e)s en règle avec la FFBSQ.

B- Dans chaque doublette un(e) seul(e) licencié(e) de nationalité étrangère est autorisé(e).

C- Aucun remplacement n'est autorisé pendant toute la durée de la compétition.

Art.3 - Engagements.

A- Phase Région :

- Le club fait parvenir, à la ligue organisatrice de la phase régionale (ou CSR bowling si ligue multidisciplinaire), le bulletin d'engagement, édité et transmis par la structure fédérale concernée.

- Les droits d'engagement sont fixés à **33 €** par doublette (hors frais des parties). Le paiement se fait selon les modalités d'inscription définies par la ligue concernée qui fixe la date limite de réception des bulletins, **deux ou trois semaines avant la date de la phase**.

B- Phase Nationale :

- Les frais de parties sont pris en charge par le CNB.

Art.4 – Phase Région.

A- Elle se déroule en un lieu choisi par la ligue recevant la phase Régionale

B- La ligue recevant la phase Régionale est responsable de l'organisation de cette phase :

- Elle nomme le ou les arbitres,
- Elle établit les horaires en accord avec les centres,
- Elle attribue les pistes,
- Elle encaisse les frais de parties (**3.20 €** maximum/partie et joueur) auprès des doublettes participantes,
- Elle règle les frais de parties au centre d'accueil.

- C- Les qualifications se déroulent sur 2 séries consécutives de 4 parties avec changement de paires de pistes à chaque série.
- D- Qualifiés (es) dans l'ordre du classement sur les 8 premières lignes, les finalistes disputent 6 lignes supplémentaires en 2 séries de 3 lignes avec changement de paire de pistes à l'issue de chaque série. Le nombre des finalistes est le plus grand des nombres suivants :
 - 30% (arrondi à l'entier supérieur) des participants (tes)
 - 200% des qualifiés (es) pour la phase nationale
 - 4 doublettes féminines et 8 doublettes masculines
- E- Le titre de Champion(ne) régional(e) est attribué sur le total des 14 parties.
- F- Le nombre de qualifié(e)s pour la phase nationale est fonction du nombre d'engagé(e)s par région ; il est communiqué par le CNB au plus tard le **25 septembre 2017**.
- G- Les Champions (nes) Inter-régionaux (ales) sont automatiquement qualifié(e)s pour la phase nationale.
- H- Les équipes déclarant forfaits pour la phase nationale sont tenues de le faire savoir à la ligue organisatrice de leur phase interrégionale et au CNB. Après le **Vendredi 27 octobre 2017**, le CNB repêche dans l'ordre du classement régional relatif au lieu de la finale nationale.

Art.5 – Phase Nationale.

- A- La phase nationale réunit les 16 doublettes féminines et 32 doublettes masculines qualifiées à l'issue de la phase régionale.
- B- Les conditions de jeu sont définies par la commission technique du Comité National Bowling.
- C- Déroulement de la compétition :
 - Qualification : Chaque équipe dispute 2 séries consécutives de 4 parties avec décalage de pistes à la fin de chaque série.
 - ½ Finale : Les **12** meilleures doublettes féminines et les **16** meilleures doublettes masculines sont qualifiées pour cette ½ finale qui se dispute sur 2 séries de 3 lignes avec décalage de pistes toutes les séries. Les scores des qualifications sont conservés.
 - Finale : Les **6** meilleures doublettes féminines et les **10** meilleures doublettes masculines sont qualifiées, au total des 14 parties précédentes, pour une finale qui se dispute sur 2 séries de 3 lignes avec un décalage de piste toutes les séries. Les scores des qualifications et des ½ finales sont conservés.

Art.6 – Titres décernés.

- A- A l'issue de cette finale, le Comité National Bowling de la FFBSQ décerne les titres de **Championne et Champion de France doublette.**

Art.7 – Divers.

- A- Tous les règlements de la FFBSQ sont applicables à cette épreuve.
- B- Le Comité National Bowling se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.